



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

LGV

Question écrite n° 118827

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la construction des futures LGV et les impacts pour les communes traversées. Un fonds de solidarité territoriale va être mis en place, conformément à une circulaire de septembre 2010. Ce texte donne pouvoir aux préfets pour instruire les dossiers présentés par les communes. Néanmoins, les comités des exécutifs ne se sont pas encore réunis, empêchant ainsi le dépôt rapide des dossiers. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer la date butoir pour la réunion de ces organismes. De plus, le Gouvernement a décidé de bloquer les subventions à 80 % du montant des travaux. De nombreux élus locaux demandent que ce plafond soit ramené à 100 %. Elle lui demande de bien vouloir indiquer si le Gouvernement entend répondre favorablement à cette demande légitime. De plus, depuis plusieurs années, le Gouvernement refuse l'instauration d'une redevance annuelle pérenne. Si cette redevance est demandée par de nombreux élus, c'est pour compenser les pertes de recettes fiscales futures, les préjudices environnementaux et les charges nouvelles que ne manqueront pas de créer la future LGV. Elle lui demande donc enfin d'indiquer si le Gouvernement entend ou non créer cette redevance annuelle pérenne.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118827

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10208

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)